



Ecrit par Echo du Mardi le 21 avril 2020

Une plateforme pour relier destockeurs et demandeurs de matériels de protection

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, et en complément de la stratégie nationale de gestion et d'utilisation des équipements nécessaires à la protection des personnels de santé notamment, les services de l'Etat et l'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivent leur mobilisation pour participer à l'effort de reconstitution des stocks de certains équipements de protection individuelle. Pour cela, ils rappellent la mise en place de la plateforme gratuite <https://alliancepro-covid19.org>.

Créée à l'initiative d'Avignon Université et Vaucluse Pro Numérique, en collaboration avec l'ARS, ce nouvel outil numérique a pour objectif de mettre en relation les professionnels qui disposent de stocks d'équipements de protection avec les professionnels (personnels de santé, personnels exposés au Covid-19) et les entreprises qui ont besoin de ce matériel pour leur activité.

Cette plateforme vise à centraliser et recueillir les dons ou propositions, tels que :

- la mise à disposition d'équipements ou de produits de protection (masques de tous types, gants, surblouses, charlottes...) ou du gel hydroalcoolique, mais aussi des matières premières ou des conditionnements,
- la participation à la fabrication de ces produits,
- la proposition de services de transport pour acheminer ces matériels.

Les professionnels qui souhaiteraient proposer leur stock de matériels de protection peuvent compléter un formulaire via cette plateforme. Une fois les propositions déposées, l'ARS sélectionne les offres qui répondent aux besoins des soignants et les répartit dans les établissements de santé jugés prioritaires. Un fichier partagé permet de suivre en temps réel les nouvelles offres.

Compte tenu des circonstances, les entreprises fabriquant ou important du matériel sanitaire et qui en font dons, pourront déduire la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Plus d'information sur les modalités : <https://www.economie.gouv.fr/les-entreprises-fabriquant-important-materiel-sanitaire-dons-pourront-deduire-tva#>